

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POUILLÉ

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2016

L'an deux mil quinze, le quatorze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GOUTX, Maire.

Présents : Messieurs BOURRY B., DELALANDE M., FAVOREL G., GUFFROY M., POMME R.,
VENAILLE Y., VILLERIUS G.

Mesdames DARDOUILLET C., DELORME F., LEMONNIER C., NICOLE N., SIMONNET
M.

Absents excusés : CHAUSSET M., JUCQUOIS N.,

Madame DARDOUILLET Carmen a été nommée secrétaire.

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX POUR 2017

SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal décide la fixation des tarifs suivants de la salle des fêtes et de la salle des associations.

- ↳ Tarifs de la salle des fêtes pour les habitants de Pouillé organisant une réunion familiale (anniversaire, baptême, communion, mariage)
 - Le 1^{er} jour : 150 €
 - Le 2^{ème} jour : 90 €
 - Un jour supplémentaire : 90 €
 - Si location à partir du vendredi 12h ou 12h30 : 50 €
 - Réservation le vendredi soir à partir de 17h30 pour décoration de la salle : 40 €

- ↳ Tarifs de la salle des fêtes pour les personnes n'habitant pas la commune ou pour les habitants de Pouillé organisant une autre manifestation
 - Le 1^{er} jour : 357 €
 - Le 2^{ème} jour : 179 €
 - Un jour supplémentaire : 179 €
 - Si location à partir du vendredi 12h ou 12h30 : 63 €
 - Réservation le vendredi soir à partir de 17h30 pour décoration de la salle : 50 €

- ↳ Réunion de travail ou vin d'honneur : 50 €

Une caution de 500 € sera demandée à chaque locataire de la salle des fêtes, qu'il soit ou non domicilié dans la commune, à la signature de la convention.

Locations diverses :

- Vaisselle : 0.85 € (2 verres, 1 coupe, 2 assiettes plates, 1 assiette à dessert, 1 couvert, 1 tasse à café et pour 8 personnes : 1 corbeille à pain, 1 saladier, 1 pot à eau)
- Verres : 0.30 €
- Nappes : 4.50 € (pour tables rondes)
- Chaises : 3.00 € le lot de 10 (en dehors de la location de la salle des fêtes)
- Tables : 4.00 € (en dehors de la location de la salle des fêtes)

Remboursement vaisselle cassée :

- Couteau, cuillère, fourchette : 1.30 €
- Petite cuillère : 0.70 €
- Verre, coupe : 1.70 €
- Assiette : 4.80 €
- Tasse : 3.30 €
- Pot inox : 13.50 €
- Corbeille à pain : 5.50 €
- Plateau : 8.00 €
- Nettoyage des nappes : 5.00 €

↪ Tarifs de la salle des associations pour les habitants de Pouillé organisant une réunion ou un vin d'honneur

- demi-journée :40 €
- journée :60 €
- la nuit (couchage) :43 €

↪ Tarifs de la salle des associations pour les personnes n'habitant pas la commune

- demi-journée :60 €
- journée :80 €
- la nuit (couchage) :60 €

Une caution de 250 € sera demandée à chaque locataire de la salle des associations, qu'il soit ou non domicilié dans la commune, à la signature de la convention.

TARIFS ENTRETIEN 2017

Monsieur le Maire rappelle que la Commune effectue l'entretien du Fanum pour le compte du Conseil Départemental et demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les tarifs pour 2017.

Après discussion le Conseil Municipal décide :

- d'appliquer les tarifs suivants pour 2017 :
 - ✓ travaux de fauchage 52 € de l'heure
 - ✓ travaux effectués avec la débroussailleuse à dos 34 € de l'heure
 - ✓ travaux de débroussaillage 58 € de l'heure
 - ✓ location tracteur + remorque 33 € de l'heure

EAU WC PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle qu'en juin 2006, après avis du conseil Municipal, il avait été procédé à la remise en état et en service du WC attenant au multiservices, WC mis à la disposition du public à compter du 1^{er} juillet 2006.

Toutefois ce WC étant alimenté en eau par le multiservices, un compteur divisionnaire avait été installé, lequel indique une consommation de 1 m³ entre le 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Monsieur le maire propose d'indemniser le gérant du multiservices pour la consommation d'eau enregistrée.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de dédommager Monsieur ROBERT Thierry, à hauteur de 1 m³ d'eau assainissement selon le tarif fixé par le SIEPA Angé-Mareuil-Pouillé

ELECTRICITE WC PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le WC public contigu au multiservices est alimenté en électricité par le multiservices pour la consommation de l'éclairage du WC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de dédommager Monsieur ROBERT Thierry sur la base d'une lampe de 100 W fonctionnant 12 H par jour à compter du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 selon le tarif fixé par notre fournisseur EDF.

REDEVANCE DE STATIONNEMENT POUR LES TAXIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir la somme de 40 € pour stationnement des taxis pour l'année 2016.

TARIFS CIMETIERE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017

CIMETIERE :

- ✓ Concession trentenaire 120 €
- ✓ Concession cinquantenaire 200 €
- ✓ Concession perpétuelle 1000 €

COLOMBARIUM :

- ✓ Concession de 20 ans 600 €
- ✓ Concession de 50 ans 1000 €

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2017

Préalablement au vote du budget primitif 2017, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2017, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits consommés au budget de 2016.

A savoir :

Opération 17 :	2 586.84 euros
Opération 24 :	18 144.00 euros
Opération 27 :	19 699.91 euros
Opération 10001 cpte : 2051	5 905.12 euros
Opération 10001 cpte : 21568	12 328.50 euros
Opération 10001 cpte : 21578	2 119.92 euros
Opération 10002 cpte : 21578	5 572.80 euros
Opération 10002 cpte : 2313	1 162.70 euros
Opération 10003 cpte : 2315	52 282.80 euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite du quart des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif de 2017.

A savoir :

Opération 17 :	646.00 euros
Opération 24 :	4 536.00 euros
Opération 27 :	4 924.00 euros
Opération 10001 cpte : 2051	1 476.00 euros
Opération 10001 cpte : 21568	3 082.00 euros
Opération 10001 cpte : 21578	529.00 euros
Opération 10002 cpte : 21578	1 393.00 euros
Opération 10002 cpte : 2313	290.00 euros
Opération 10003 cpte : 2315	13 070.00 euros

CESSION PAR COFIROUTE

Monsieur Yves VENAILLE explique au Conseil Municipal que Cofiroute avait acquis des parcelles pour le passage de l'autoroute A85. Cofiroute propose de vendre à la commune les délaissés de l'autoroute. Seules trois parcelles intéressent la commune : AV 562, AV 564, ZD 77 et ZK 98.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- considérant que sur certaines parcelles passent l'adduction d'eau
- donne son accord pour l'achat de ces parcelles pour un montant de 450 € et les frais d'actes
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Règlement garderie scolaire

Madame DELORME fait lecture du règlement de la garderie scolaire du SIVOS Mareuil-Pouillé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement de la garderie scolaire du SIVOS Mareuil-Pouillé.

La séance a été levée à vingt heures